

DANJOUT'INFOS

Le Mag !

Numéro
-82-



*« Nous n'héritons pas
de la terre
de nos ancêtres,
nous l'empruntons
à nos enfants »*



Page. 3
Associations
Printemps des Poètes



Page. 8
Cadre de vie
Décoration

**PRINTEMPS
2021**

Mairie de Danjoutin :
44, rue du Docteur Jacquot
90400 Danjoutin
Tél. : 03 84 28 24 21



Le printemps de l'espoir

Je souhaite participer à ma manière à l'animation « le printemps des poètes » qui s'est déroulée du 13 au 29 mars 2021. Ci-joint un extrait d'un poème de Sabine Sicaut et qui s'intitule « Quand je serai guéri »

*Filliou, quand je serai guérie,
Je ne veux voir que des choses très belles...
De somptueuses fleurs, toujours fleuries ;
Des paysages qui toujours se renouvellent,
Des couchers de soleil miraculeux, des villes
Pleines de palais blancs, de ponts, de campaniles
Et de lumières scintillantes... Des visages
Très beaux, très gais ; des danses
Comme dans ces ballets auxquels je pense,
Interprétés par Jean Borlin. Je veux des plages
Au décor de féerie,
Avec des étrangers sportifs aux noms de princes,
Des étrangères en souliers de pierreries
Et de splendides chiens neigeux aux jambes minces.*

Ce poème résume bien mes pensées du moment, nous allons en cette fin de printemps et début d'été vers une vie où les moments de rencontres, de convivialités, vont de nouveau s'offrir à nous. Bien sûr, il nous faudra rester vigilant car le virus est et sera malheureusement encore présent. Mais sachons profiter de ce temps précieux...

Je suis heureux de pouvoir vous rencontrer de nouveau lors de notre marché local et discuter avec vous. J'ai eu la chance

de partager un grand moment de convivialité à la maison Naal lors de la reprise des petits déjeuners pour les personnes vaccinées. Je sais, ô combien, les personnes isolées ont souffert lors des différents confinements.

Cela fait déjà un an que nous sommes élus, une année chaotique au cours de laquelle nous n'avons pas pu développer librement nos actions, mais n'ayez crainte, toute l'équipe est dans les starting blocks pour pouvoir s'élancer de nouveau et vous proposer des sujets que nous travaillerons ensemble d'ici la fin de l'année. Nous avons connu des moments tendus en termes d'incivilités et d'incidents (feux de poubelles, dégradation de la maison pour tous), mais nous avons su réagir en toute discrétion, en travaillant avec toutes les forces de sécurité locales. Aujourd'hui notre politique sécuritaire est basée sur l'humain, le contact fréquent avec la police, les gardes champêtres, les danjoutinois qui nous sollicitent et à qui nous apportons des réponses. Pour votre information la maison pour tous et la marelle sont protégées par des alarmes depuis mi-avril.

Enfin, nous lançons officiellement les commémorations concernant le siège de Danjoutin lors de la guerre de 1870, vous trouverez dans ce magazine deux pages relatant ces faits, ainsi que les animations qui sont programmées.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes vacances d'été, profitez de votre famille et de vos amis, restez prudent. Nous comptons sur vous pour construire et décider ensemble des solutions aux problématiques communales.

A très bientôt.

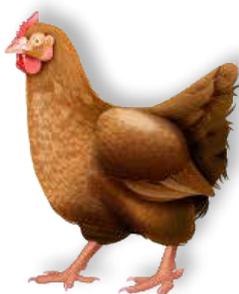
Emmanuel FORMET,
Maire de Danjoutin

BIOSECURITE CONCERNANT LES VOLATILES, NOTAMMENT DANS LES BASSES COURS

Le risque d'Influenza aviaire impose certaines obligations aux propriétaires, professionnels et particuliers, de volailles et d'oiseaux captifs, notamment l'**obligation de se déclarer en mairie.**

Plus d'informations et le formulaire cerfa de déclaration :

<https://www.mairiedanjoutin.fr/2021/05/04/risque-epizootique-de-grippe-aviaire/>



SOMMAIRE

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| 02. ÉDITORIAL | 08. CADRE DE VIE |
| 03. ASSOCIATIONS | 09. URBANISME |
| 04. BUDGET | 10. PATRIMOINE |
| 06. JEUNESSE | 12. AGENDA |

Infos légales : Directeur de publication : Emmanuel Formet • Équipe de rédaction : service communication • Crédits photos : Mairie de Danjoutin • Conception & impression : Estimprim tirage à 2000 exemplaires • Mairie de Danjoutin : 44, rue du Docteur Jacquot - 90400 Danjoutin ☎ 03 84 28 24 21. 📠 03 84 58 06 42 • Dépôt légal : mai 2021 •

Les Reines des Perches

Le rucher communautaire, installé dans l'enceinte du fort des Basses Perches, est né en 2012. Afin de promouvoir l'apiculture et la défense de la biodiversité, l'association **Les Reines des Perches** a été créée deux ans plus tard. Forte de son succès, trente-deux adhérents veillent aujourd'hui sur une vingtaine de ruches.

La mairie, partie prenante du projet sous l'impulsion de Daniel Feurtey dès le début, a voté une subvention de 1 798 € afin d'aider l'association à acheter deux ruches pédagogiques et 12 combinaisons, dont 6 pour les enfants. Le maire Emmanuel Formet espère que ces nouveaux équipements permettront aux danjoutinois, aux enfants des Francas, de découvrir cette activité fondamentale dans la préservation de la biodiversité.

Pour déguster la production de miel, il faudra participer aux prochaines animations.

L'association vous propose de découvrir la vie d'une ruche ou encore de participer aux travaux du rucher. N'hésitez pas à prendre contact et/ou adhérer auprès de la présidente : marieclaudelazare@orange.fr



Danjoutin Etude et Pratique du Budo résiste à la COVID

Le dojo étant fermé, l'association de Danjoutin EPB a, comme la saison précédente, proposé des séances d'aikitaiso chaque samedi matin via ZOOM. Ainsi les pratiquants ne se rendent plus au dojo, mais le dojo s'invite à la maison. Ces séances animées par Christelle ou Didier ont permis de garder le contact avec les membres du club. Contrairement à l'année passée, ces animations ont accueilli les membres des familles de nos adhérents. Ainsi Jean Marc (section seniors et aikitaiso) se joint à nous avec ses enfants Adeline et Alexis ou Jules (section enfants) fait découvrir l'aikitaiso à sa maman. Se joignent également à nous, des membres des clubs avoisinants de Chatenois ou Audincourt par exemple. Les séances se poursuivront tant que le dojo restera fermé et dans l'attente d'une autorisation de la part des autorités locales de pratiquer en plein air.

Si les conditions sanitaires le permettent, les activités de l'EPB reprendront le 06 septembre 2021 à 20h00 pour les adultes, le 08 septembre 2021 à 15h00 pour les enfants (à partir de 6ans) le 11 septembre 2021 à 9h15 pour l'Aikitaiso et à 10h45 pour l'Aikido senior.

A noter les portes ouvertes les samedis 11 et 18 septembre 2021.

Pour nous contacter : epb.90@hotmail.com

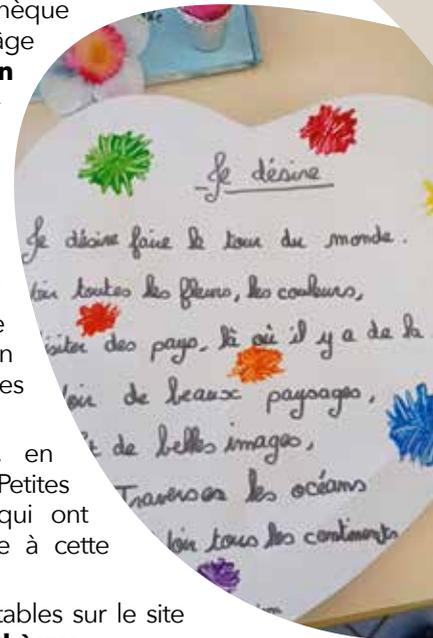
Printemps des Poètes

Du 13 au 29 mars, la médiathèque a invité les habitants de tout âge à participer à la **23e édition du « Printemps des Poètes »** consacrée au thème du désir.

Il s'agissait de contribuer, par divers supports (écriture, enregistrement d'une lecture, mise en scène graphique et/ou audiovisuelle), à cette belle manifestation, réalisable en distanciel, afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.

Merci à tous les poètes, en particulier aux enfants des Petites Canailles et des Francas, qui ont participé avec enthousiasme à cette opération.

Les productions sont consultables sur le site de la mairie **rubrique Médiathèque**.



L'Harmonie municipale

Rappelons tout d'abord que depuis l'arrivée du virus, avec une activité musicale naturellement ralentie, l'Harmonie de Danjoutin a eu la volonté de maintenir le contact avec ses musiciens en organisant des répétitions chaque fois que possible et en participant à des manifestations patriotiques à l'automne 2020. De plus, elle a participé à la cérémonie du 8 mai à Danjoutin, sur la nouvelle place, avec une délégation de 6 musiciens conduits par Marc Ettwiller.

Les activités à venir sont en premier lieu la reconstitution du répertoire, la programmation des concerts, celui de la messe de Sainte-Cécile et aussi celui de l'anniversaire des 140 ans +2 de l'Harmonie.

Aussi, l'Harmonie aura le plaisir de rencontrer son public de Danjoutin et lui donne rendez-vous pour ces prochaines manifestations.

Claude Parietti
Vice-président Harmonie Danjoutin



Résultats financiers 2020

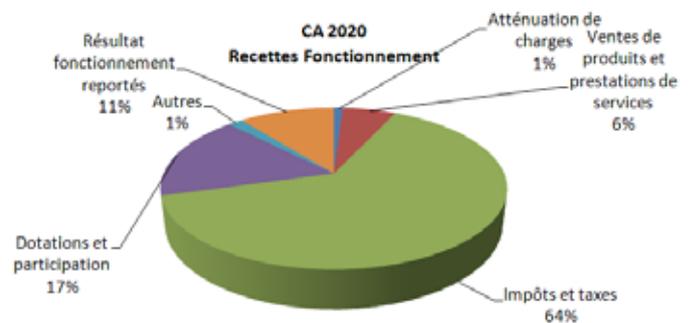
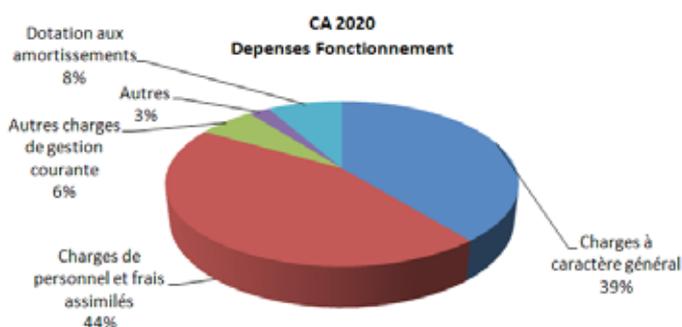
Le compte administratif reprend toutes les dépenses et recettes sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée. Il est en stricte concordance avec le compte de gestion élaboré par la Direction générale des finances publiques qui retrace également l'ensemble des opérations budgétaires.

Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2020 s'élèvent à 2 580 311.54 €. Les recettes se montent à 3 225 772.26 €. Ce qui permet de conserver à l'issue de

l'année un excédent de 645 460.72 €.

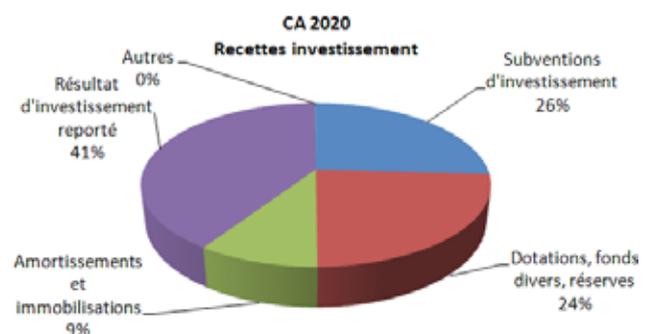
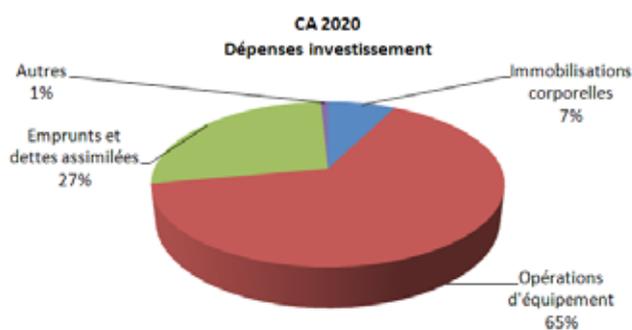
Le budget n'a pas été fortement impacté par la crise sanitaire.

- Des dépenses supplémentaires (masques, gel, protection...)
- Des recettes diminuées (fermeture du périscolaire...)
- Mais des charges réduites (arrêt du chauffage dans les gymnases et les écoles...).



Concernant l'**investissement**, les dépenses s'élèvent à 879 188.51 € et les recettes à 2 254 413.49 €. Soit un excédent de 2 254 413.49 €.

Cet excédent se justifie par le retard pris dans les travaux pendant la période de confinement et par le fait que, par exemple, des subventions ont déjà été versées courant 2020 pour la rénovation et l'extension du gymnase municipal, alors que les premières factures n'ont été émises que début 2021.



Budget 2021

Le budget est un acte fondamental de la vie municipale puisqu'il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est le reflet des actions et projets décidés par le conseil municipal.

C'est à la fois :

- Un acte de prévision car il constitue le programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année
- Un acte d'autorisation car c'est un acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses et recettes votées par le conseil municipal.

Il est soumis aux contrôles de légalité et budgétaires par la préfecture en liaison avec la chambre régionale des comptes.

LE BUDGET PRIMITIF DE 2021

Section investissement

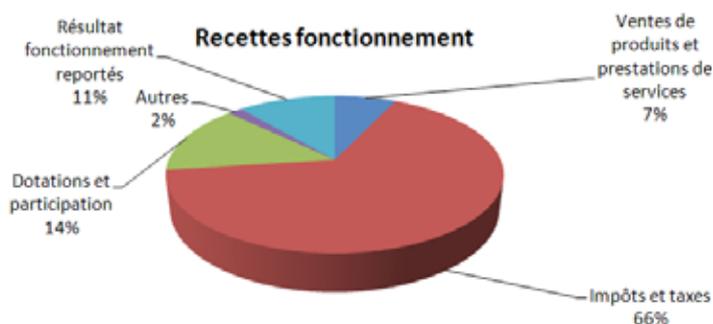
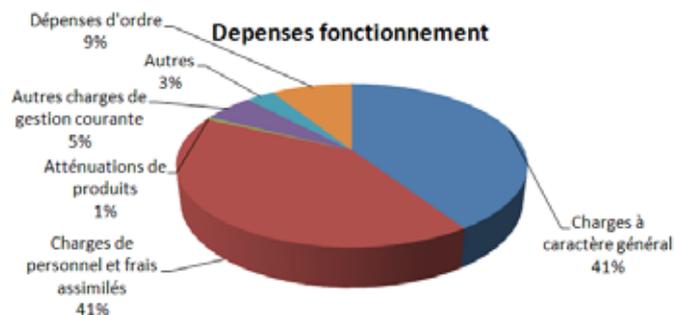
- La prévision **des dépenses fonctionnement** pour 2021 s'élève à 3 008 490 €. Les charges de personnel représentent 41.19 % du total des dépenses et les charges générales 40.74 %. Les dotations aux amortissements se montent à 7.78 %.
- **Les recettes de fonctionnement** d'un montant de 3 530 225 € sont composées principalement des impôts et taxes soit 65.91 %, des dotations et participations 14.22% et des ventes de produits et participation de services 7.05%.

Le budget 2021 reste excédentaire de **521 735 €**

La commune continue à subir la baisse des dotations de l'état d'un montant de 196 000 € sur 7 ans.

Pour compenser cela, des actions concrètes sont engagées comme par exemple

- Réorganisation et optimisation des services,
- Achat en groupement de commandes en vue de réduire les coûts (exemple électricité...),
- Prêt de matériels avec les communes voisines,
- Renégociation des emprunts.



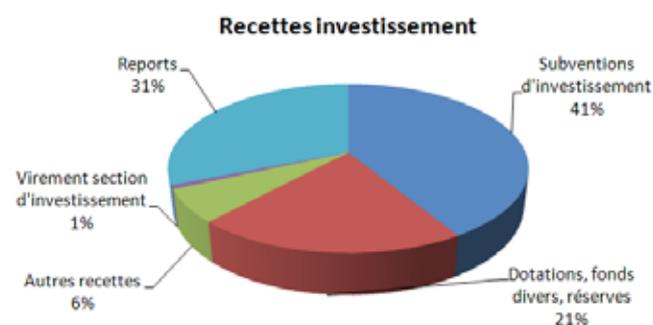
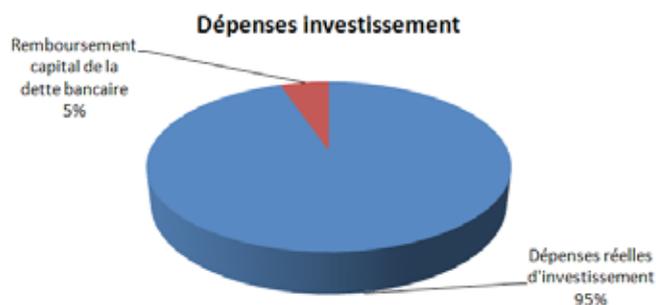
Section investissement

- **Les dépenses** : 4 306 176 €. Ce sont principalement les travaux de réparation et d'entretien, l'acquisition de matériel et d'équipement, le remboursement du capital de la dette.
- **Les recettes** : 4 432 098 €. Ce sont principalement les dotations et subventions de l'Etat, région, département, Grand Belfort pour les grands chantiers type gymnase, centre bourg..., la compensation de la TVA.

Les principaux investissements programmés pour cette année :

- Travaux au Fort des Basses Perches 264 000 €,
- Rénovation des sanitaires des écoles 366 000 €,
- Projet d'un maraîchage sur le site du Pâquis 92 000 €,
- Création d'une maison médicale (en phase d'étude).

À noter que l'aménagement du centre bourg soit 311 879 € et les travaux du gymnase d'un montant de 2 710 105 € font encore partie des opérations en investissement pour cette année.



FOCUS sur hausse de la taxe foncière sur le bâti

Le conseil municipal a délibéré le 29 mars pour une hausse de la TFPB de 4.5 points. Pour rappel, la dernière hausse du taux remontait à 10 ans. Cette hausse nous ramène à la moyenne des taux des autres communes du Territoire de Belfort à strate égale.

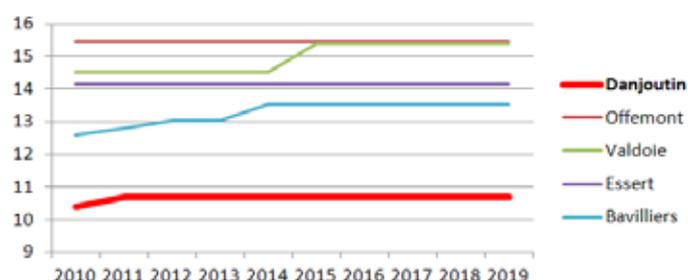
Cette augmentation se justifie afin de :

- Maintenir la qualité des services proposés par la commune,
- Permettre l'autofinancement de différents projets (réfection des sanitaires des écoles, zone de maraîchage...) et par voie de conséquence de maîtriser la dette.

Ce sera la seule hausse sur le présent mandat.

Il est à noter que la taxe d'habitation diminue pour disparaître complètement dans trois ans.

Evolution du taux communal foncier bâti



Le serpent de cailloux de l'école Anne Frank

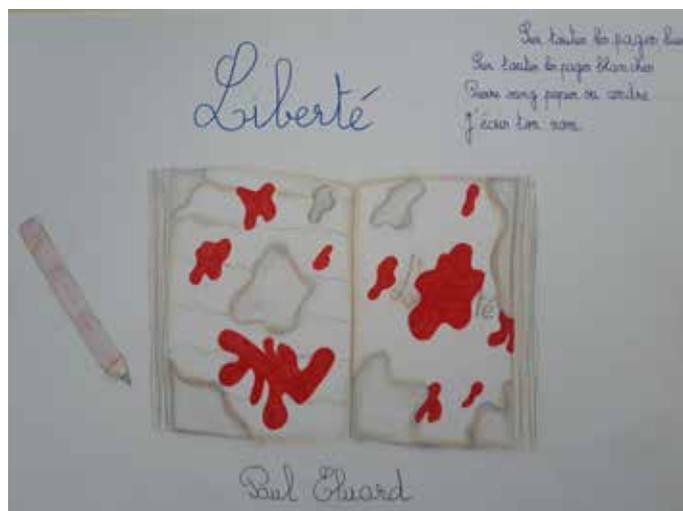


Début mai, les élèves de GS-CP ont réalisé ce serpent de pierre devant leur école. Leur enseignante a accroché un mot expliquant le principe de cette **production collective** : « le but du jeu est de le faire grandir. Pour cela, déposez vos galets décorés à la suite des autres », « tout le monde peut participer ». Il est possible aussi de prendre un caillou, mais à condition de le remplacer ! Les artistes peuvent aussi poster des photos sur un groupe Facebook intitulé « Love On The Rocks 90 » qui relaie ce type d'initiative.

Le devoir de mémoire sous forme de dessins par les écoliers d'Anne Frank

Les élèves de CM1/CM2 se sont inspirés du célèbre poème *Liberté* de Paul Eluard afin d'illustrer **la commémoration de la victoire du 8 mai 1945**. Ils ont chacun choisi un passage et ont laissé leur imagination exprimer leurs sentiments.

Un bel hommage, en attendant de pouvoir participer aux prochaines commémorations, au cours desquelles ils ont l'habitude de réciter des poèmes et d'entonner des chants.



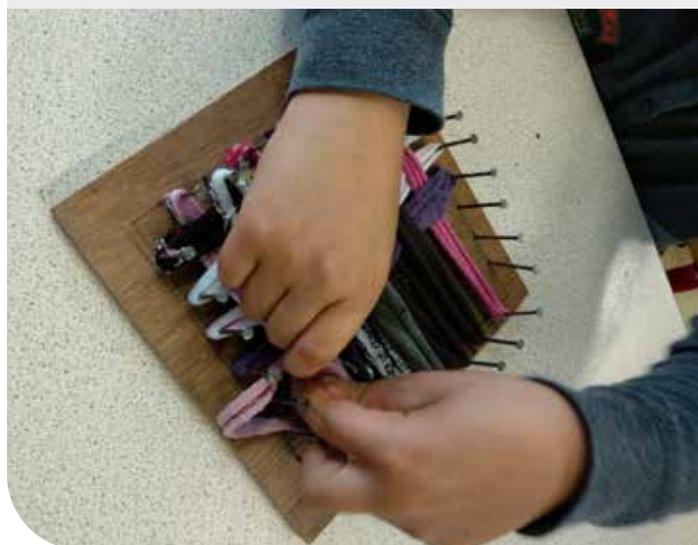
Atelier danse à la maternelle Saint Exupéry

Depuis trois ans, les élèves de Grande Section participent à un projet, autour de la **danse contemporaine**, grâce au programme transfrontalier franco-suisse TDC (Territoires Dansés en Commun) et à Viadanse. Une danseuse chorégraphe professionnelle est venue animer une douzaine d'ateliers. Accompagnés par leur maîtresse Anne Annebi, ils se sont inspirés des œuvres d'Alexandre Calder et des sculptures d'Alberto Giacometti pour créer leur **spectacle**, qui a été filmé au mois de mai.



Atelier tri et recyclage

Les élèves de deux classes de CM1 de **l'école élémentaire Saint Exupéry** ont participé à un atelier tri et recyclage proposé par Wafa de l'association Inservet. En s'appuyant sur des jeux et des vidéos pour animer cette prestation, les enfants ont terminé en réalisant un tawashi avec des tissus récupérés.



Ligue des droits de l'homme

Les enfants du centre de loisirs des Francas ont participé au concours de **la ligue des droits de l'homme**, dont le thème est cette année «**Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants**» (proverbe africain). Leurs trois œuvres ont été primées dans la catégorie *œuvres collectives* au niveau local et participent au concours national à Paris.

Deux œuvres ont été réalisées par des enfants de 6 à 11 ans, à partir d'objets de récupération. *La vie et les larmes* représente un arbre surplombé par le soleil, évoquant à la fois la pollution de la planète et la vie qu'elle porte en elle. *Roule vert un monde meilleur* est le reflet de la planète à travers leurs yeux d'enfants.



Pour permettre aux enfants de s'amuser tout en développant leurs capacités motrices et intellectuelles, **des jeux au sol** ont été installés dans **les cours d'école maternelle Anne Frank et Saint Exupéry**. Des endroits que les enfants apprécient pour s'éveiller, se dépenser, jouer et accomplir de nouveaux exploits.

Ces jeux au sol avec marquage en peinture, ont été réalisés avec des pochoirs.

Ils sont composés de lettres, de chiffres couleur permettant de faire découvrir aux enfants les nombres, l'alphabet de façon ludique.



Le court-métrage «*Sauvons la Terre*» est la production des petits de 3 à 5 ans qui met en lumière la souffrance de la Terre et la nécessité de la sauver.

Entendons le message de nos jeunes, à la fois réaliste et plein d'espoir. Bravo !



Apprendre tout en s'amusant avec les jeux au sol



Ce projet a été financé par la commune et les écoles. A l'école Saint Exupéry, les élèves de l'école maternelle ont retrouvé la petite maison remise aux normes aux ateliers des services techniques. Les enfants adorent !

La poursuite de la fauche tardive

L'an dernier nous avons adopté une **gestion différenciée de nos espaces verts** afin de créer une dynamique de préservation de la biodiversité au sein de la commune : certaines zones ne seront fauchées volontairement qu'à l'automne.

Vous avez pu découvrir des panneaux fleuris vous indiquant les zones retenues en fonction de leurs usages. Elles seront aussi marquées par un mètre de végétation tondu partiellement.

Cette gestion permet d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en respectant le cycle naturel de la nature et en maîtrisant les budgets des collectivités.

Les **nouvelles zones enherbées** sont situées rue Charles Péguy et avenue du Maréchal Juin aux Vanottes, rue de Vezelois, rue du Bosmont (côté chalet fleuri) et rue des trois réseaux, derrière Optymo.



Décorons Danjoutin

À l'image des décorations festives de fin d'année, vous pouvez toute l'année égayer notre ville par des décorations naturelles, artisanales, élaborées à partir de matériaux de récupération. Vos productions peuvent être ajoutées toute l'année à la rubrique du site dédié, en envoyant vos photos à decoronsdanjoutin@gmail.com.



Fleurissement / Concours fleuri

Nouvelle année, nouvelle mise en beauté de la commune : les fleurs sont de retour !

Laissez-vous inspirer par un joli fleurissement de vos maisons car nous vous proposons de participer au « **Concours des maisons fleuries** » de cet été.

N'hésitez pas à joindre des légumes, des aromates, et toutes vos créations non végétales dans vos décors.

Pour votre inscription un coupon à remplir, à découper et à retourner à la mairie AVANT le 15 juin.



Décor de Pâques réalisé par des élus et des bénévoles, installé avec l'aide des services techniques.



Concours des maisons fleuries

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____ Tél. _____

Vous avez un projet de construction ou de travaux sur la commune ?

Toute construction ou travaux (exemples : ravalement de façades, clôture, abri jardin, ajout/ remplacement de fenêtre/vélux...) nécessite selon l'importance un **permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux**.

Les autorisations sont délivrées après l'instruction d'une demande effectuée par **formulaire** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>. Elle est à déposer au secrétariat de la mairie avec toutes les pièces nécessaires.

Les autorisations sont soumises à un affichage sur le terrain et en mairie.

Retrouvez plus d'informations sur le site de la mairie, dans la rubrique **démarches**.



Travaux du SMTC

(Syndicat Mixte des Transports en Commun)

Le syndicat va réaliser à compter du 7 juin, des travaux de mise en accessibilité de 4 quais bus sur la commune. Les deux quais Bosmont et Jacquot (sens Belfort > Danjoutin) sont déplacés de quelques dizaines de mètres, et les quais Varonne et Jacquot (sens Danjoutin > Belfort) feront l'objet d'un rehaussement.

Des perturbations de la circulation sont à prévoir, nous vous remercions pour votre patience.

Retrouvez plus d'informations sur le site de la mairie, dans la rubrique **actualités**.

Pour la tranquillité de tous

Pour les **particuliers**, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Pour les **professionnels**, l'usage d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (intensité sonore ou vibrations transmises), doivent interrompre leurs travaux (sauf exceptions) :

- entre 20h et 7h
- toute la journée des dimanches et jours fériés

Les bruits de voisinage sont à modérer de jour comme de nuit (musique, piscine, fêtes familiales...)



BRUITS de voisinage

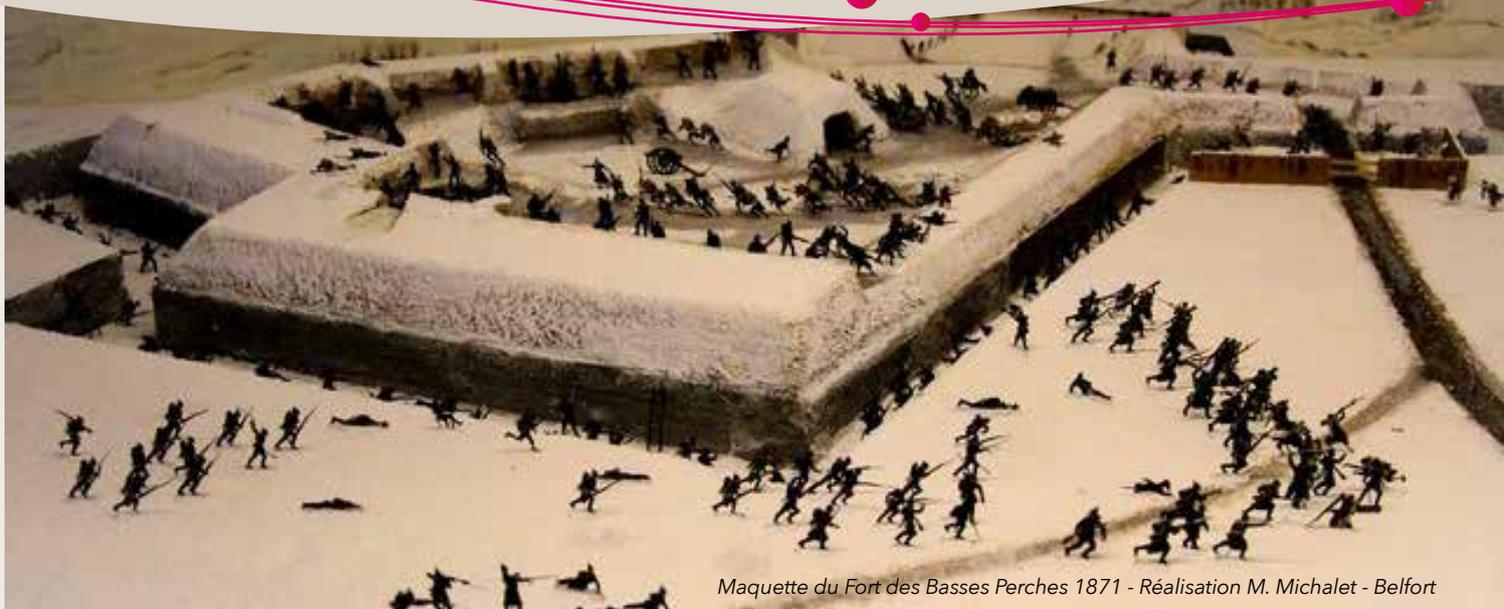
Tous responsables
Tous concernés

POUR VALORISER SON QUARTIER

Les haies et les arbres qui dépassent sur la voie publique, sur les trottoirs ou qui gênent la visibilité des usagers de la route, doivent être taillés à la limite de propriété.

Rappelons que la taille des haies est interdite entre le 1er avril et le 31 juillet.

Le nettoyage du trottoir est à la charge du riverain sur toute la longueur de son habitation. Il concerne le balayage, le désherbage et le démoussage.



Maquette du Fort des Basses Perches 1871 - Réalisation M. Michalet - Belfort

Danjoutin au cœur du siège de Belfort en 1870-1871



Monument aux morts du Centre-Bourg. On peut y lire : « Souvenir de la part glorieuse prise par le village de Danjoutin au siège de Belfort du 3 novembre 1870 au 13 février 1871 »

Les trois premières semaines de juillet 2021 seront particulièrement riches.

Le début de la guerre franco-prussienne

La guerre, déclarée le 19 juillet 1870, oppose le Second Empire de Napoléon III à la Prusse, puissance alors montante en Europe, avec à sa tête le chancelier Otto von Bismarck. Ce conflit lui permettra d'achever l'unification de ce que deviendra l'Allemagne.

Les premières défaites françaises marquent le mois d'août, ce qui inquiète les belfortains. Les fortifications s'avérant incomplètes, c'est sous l'impulsion du colonel Denfert-Rochereau **qu'un premier fort voit le jour aux Perches**, à 900 m de la citadelle, prêt juste à temps pour le siège.

Puis survient la défaite de Sedan le 1^{er} septembre, conduisant à la capitulation de Napoléon III. Un soulèvement populaire à Paris provoque la chute du Second Empire et la proclamation de la République le 4 septembre. Comme le gouvernement français refuse la paix, que la levée en masse est décrétée, des soldats affluent à Belfort et les travaux de fortification se poursuivent. A mesure que les troupes prussiennes avancent vers le sud, **Belfort devient le dernier bout d'Alsace resté français.**

Le début du siège de Belfort

Le **colonel Denfert-Rochereau** est nommé nouveau commandant, décision qui contribue sans nul doute à la conservation de Belfort à la France. Les troupes du général prussien Udo von Tresckow arrivent : Belfort est complètement encerclé le **3 novembre**. C'est le début du siège.

Les 150 ans du siège de Belfort

Les années 2020 et 2021 correspondent à l'anniversaire des 150 ans du siège de Belfort de 1870-1871. Les manifestations prévues en 2020 ont été annulées en raison de la crise sanitaire. C'est avec enthousiasme que l'association du siège a su adapter **un riche programme** pour cette année, en liaison avec les différentes municipalités concernées. Vous pourrez suivre les animations prévues à Belfort, mais aussi à Danjoutin, puisque notre commune a été directement touchée par ce siège.

Le 28 novembre les prussiens réussissent à s'établir à Bavilliers. Le 3 décembre, alors que le froid s'installe, les premiers projectiles prussiens s'abattent sur Belfort et ses environs. Les forts répondent comme ils peuvent à ces tirs et les populations se réfugient dans les caves.

La prise de Danjoutin dans la nuit du 7 au 8 janvier 1871

Pour pouvoir continuer le siège, il fallait s'emparer de Danjoutin, préalable à l'assaut du fort des Basses Perches.

A la mi-décembre, alors que le bois du Bosmont et Andelnans ont été pris, des canons ouvrent le feu contre Danjoutin, faisant éclater des incendies en 6 endroits différents. La population n'est pas évacuée, mais se réfugie dans les parties du village les moins exposées.

Après une reconnaissance préalable les jours précédents, **dans la nuit du 7 au 8 janvier**, les prussiens attaquent le village. Elle commence à 00h15, alors que les troupes de soutien étaient rentrées dans leurs quartiers, toutes les attaques précédentes ayant été exécutées à une heure moins avancée de la nuit. Des bombardements violents le 7 janvier ont aussi diminué la surveillance. Bien que les canons français du fort des Basses Perches soient prêts à le défendre, la lutte a complètement cessé dans le village à 1h30. Les Allemands sont alors en possession de notre commune jusqu'à la hauteur du pont sur la Savoureuse.

Le nombre de **tués**, civils et militaires, est considérable : 1 officier et 15 hommes sont enterrés à Danjoutin, du côté prussien 1 officier et 19 hommes sont tués, sans compter **les blessés et les prisonniers** (729 Français).

Suite à cette prise décisive, les **Perches** deviennent la **cible prioritaire** de l'ennemi, dernier obstacle avant la conquête de Belfort. La prise du fort et la fin du siège seront racontées lors du prochain numéro du Danjout'Infos.

Source : <https://fortbassesperches.com>. Remerciements à **l'Amicale du fort**, en particulier à Frederik Alberda motivé et aidé pendant une vingtaine d'années par les quelques dizaines de bénévoles pour leurs recherches et les travaux, et Jean-Pierre Vernier pour les photographies.

Appel aux bénévoles

Vous êtes passionnés d'histoire, de vieilles pierres ? N'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles de l'Amicale du fort : ils seront heureux de vous faire partager leurs connaissances et leur expérience, en toute convivialité. Votre aide peut être précieuse, que ce soit pour participer aux travaux de restauration, de recherches historiques, ou encore pour les visites.

Vous pouvez prendre contact sur le site de l'Amicale du fort.



Des bénévoles au fort



Visite du Fort par les enfants de l'école St Exupery

Le feuilleton du siège

Vous pouvez découvrir le feuilleton en 4 épisodes consacré au siège de Belfort, réalisé par France 3 Bourgogne-Franche-Comté en 2020. Quelques images du 4e épisode ont été tournées au fort des Basses Perches.

Retrouver sur : <https://www.belfort-tourisme.com/decouvrir/galleries-videos/le-siege-de-belfort-en-4-episodes/>

JUIN

MERCREDI 9 : Groupe Action Solutions Vézelois – MPT - 18h/20h

VENDREDI 11 : Cérémonie Ligue des Droits de l'Homme - MPT-18h

DIMANCHE 13 : Concert orgue – nickelharpa et percussions – 17h-église

DIMANCHE 20 ET 27 : élections départementales et régionales – MPT – 8h / 18h

MERCREDI 23 : Groupe Action Solutions Communication – MPT – 18h/20h

MERCREDI 30 : conseil municipal – 19h – MPT

JUILLET

MARDI 6 : assemblée communale – 19h – MPT

MERCREDI 7 : conférence « Danjoutin il y a 150 ans » - Nicolas Vignos – MPT-19h

DU 6 AU 12 : exposition sur le siège de Belfort 1870 – 1871 - MPT

AOUT

DIMANCHE 15 : course VTT Denfert Cyclo Les 4 heures VTT du BOSMONT

- 10h : VTT pour les jeunes

- 13h/18h pour adultes : départ : au pied du parcours de santé (grap-pière)

SEPTEMBRE

LUNDI 13 : inauguration du nouvel « espace Prosper Géhendez » - 18h30 - centre bourg

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES - 20 ET 27 JUIN 2021

PROCURATIONS :

- Exceptionnellement pour ces deux élections, chaque électeur pourra disposer de deux procurations. Le mandant et le mandataire doivent être inscrits sur la liste électorale de la même commune.
- Depuis le 6 avril 2021, une nouvelle télé-procédure « maprocuration » permet aux électeurs qui le souhaitent de faire leur demande de procuration en ligne depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone (www.maprocuration.gouv.fr)

RAPPEL

Pour une circulation plus fluide et plus sécurisée, nous vous rappelons les différents parkings à votre disposition pour déposer ou récupérer vos enfants à l'école Saint Exupéry ou école Notre Dame :

- place du centre bourg côté église et devant la cure,
 - parking Ibis,
 - rues Paul Eluard et de Leinzell
- Eviter de stationner sur les trottoirs et sur les passages piétons ou d'utiliser du drive devant le portail de l'école maternelle Saint Exupéry.
Merci pour votre compréhension.

SECURITE

Pour contacter le commissariat de Belfort, plusieurs possibilités :

- Pour les **urgences** (demandes d'intervention, victime ou témoin d'une infraction) : le 17 depuis un téléphone fixe ou le 112 depuis un portable
- Pour toutes les **autres demandes** ou joindre un service : Le mail police-belfort@interieur.gouv.fr pour les demandes de renseignements non urgentes, pour signaler ou informer la police de faits ne nécessitant pas une intervention immédiate ; ou le 03 84 58 50 00.

Le site internet moncommissariat.fr pour vos démarches en ligne (préplainte, signalements, conseils...).

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Composée d'élus municipaux et d'habitants volontaires, elle aura pour objectif de suivre les travaux des groupes actions solutions (celui de la rue de Vézelois et du fort des Basses Perches). Un débat suivra et amènera les propositions avant de les valider. **RDV le mardi 6 juillet à la maison pour tous à 19h.**

TRIBUNES



Cher(e)s Danjoutinois(es),

Les semaines à venir vont nous permettre de retrouver les moments de vie partagés qui nous ont tant manqué. Ce sera l'occasion de reprendre le chemin de nos commerces et restaurants. Nos associations et leurs adhérents pourront prendre un nouveau souffle autour de leurs disciplines.

Sans revenir sur les événements qui ont tristement marqué l'actualité de Danjoutin, nous n'avons cessé de rappeler à l'équipe majoritaire d'être à votre écoute. En mars dernier, nous avons dénoncé l'augmentation de la taxe foncière de 4,5 points et le budget voté, car sans vision d'avenir pour la commune.

Nous accueillons dans notre équipe Ludovic Dietrich qui remplacera Chantal Scheer dans ses fonctions. Chantal quittera prochainement notre commune. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans son nouveau projet de vie.

Nous vous donnons rendez-vous les 20 et 27 juin prochains pour les élections départementales et régionales.

Nous contacter : emmanueldessaint@yahoo.fr



Un an déjà et la pandémie a transformé parfois considérablement nos vies et celle de la commune.

Mais depuis un an, nous avons voulu être à vos côtés, par courrier, par téléphone, par rencontres individuelles. Nous avons initié des mesures d'accompagnement pour les plus fragiles, poursuivi des projets commencés antérieurement (gymnase, centre bourg) et de nouveaux qui nous semblent nécessaires (maison médicale, sécurité routière, dialogue avec la jeunesse...).

La situation sanitaire nous ont conduits à suspendre des séances publiques que nous comptons avoir avec vous. Dès que possible nous les reprendrons ainsi que la mise en place de l'assemblée communale (avec tous les habitants volontaires et les élus).

Loin d'une vision démagogique que l'on a pu entendre autour de la table du conseil municipal, confrontés et déterminés face à la réalité, nous continuons notre engagement pour les danjoutinois.

Comptez sur nous.

Les 21 conseillers municipaux de Danjoutin Demain.